

## Commune de Genestelle - Conseil Municipal mardi 19 mars 2015

**Présents :** Robert Thiollière (Maire), Rémy Tastevin, Patrice Duplan (Adjoints), Mathieu Sautel, Christelle Berthod, Pierrot Aymard, Alain Riffard (Conseiller(e)s).

**Conseiller(e)s excusé(e)s :** Michel Bernard (procuration à Pierrot Aymard), Marlène Hager, Sébastien Pavé (procurations à Robert Thiollière), Laurence Roux.

- **Approbation du Compte Rendu** du Conseil du 26 février 2015
- **Assistance Technique du Département :** Pour remplacer l'assistance technique en matière de voirie ATESAT que l'État arrête, le département propose aux collectivités une formule analogue. La mission de base pour les travaux de réparation coûte 2,5 € par habitant DGF et l'option complémentaire pour les travaux d'aménagement 1€ par habitant DGF soit pour la commune un coût annuel de 1400 € pour la formule complète (prorata temporis pour la première année). Le Conseil décide d'adhérer aux deux missions (1 abstention).
- **Enfouissement réseaux à Bise :** L'avant projet sommaire d'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et télécom a été présenté lors de la réunion du Conseil du 27 janvier dernier, le coût étant évalué pour la commune de l'ordre de 151000 €. Ces travaux seraient réalisés en coordination avec les travaux d'assainissement collectif et il convient de confirmer notre demande au SDE07. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux en coordination avec ceux d'assainissement collectif.
- **Rénovation du bâtiment ancienne école de Bise :** la CCPAV a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TEPOS : Territoire à Énergie Positive lancé par la région Rhône Alpes. Cette démarche se décline sur les 3 axes : économies d'énergie, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable. En parallèle à cette démarche, des possibilités d'aides financières du département, du Pays d'Ardèche méridionale et de la CCPAV sont proposées pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et pourraient participer globalement pour 60% sur un plafond de 40 000 €. Compte tenu de la nécessité de rénover la toiture du bâtiment de l'ancienne école de Bise, le maire propose de monter un projet et de solliciter ces aides. Le Conseil valide cette démarche.
- **Cession de terrains communaux à Valgironne :** Une démarche de régularisation cadastrale de l'emprise du chemin communal qui part de la voie communale pour passer au dessus des propriétés Gerrier, Gravier, Moiriat et desservir la propriété Roux a été engagée par la municipalité en 2013. L'accord des propriétaires sur la division de parcelles établie par le géomètre été obtenu. Il est proposé à la propriété Guerrier principale bénéficiaire de cette régularisation de participer pour 500 € aux frais de géomètre et administratifs, les transactions se faisant pour l'euro symbolique. Le Conseil approuve cette régularisation.
- **Coups de pouce du PNR des Monts d'Ardèche :** Le PNR accompagne les collectivités pour concrétiser des projets novateurs. Le maire propose de solliciter le PNR sur 4 thèmes en coordonnant les actions envisagées : équipement du Géosite (Craux), optimisation de l'affichage et de la signalétique, aménagement et valorisation des villages, maîtriser la circulation des véhicules motorisés (sur les chemins et sentiers). Le Conseil est d'accord pour faire cette demande.
- **Budget de la commune, taxes, tarifs, subventions :**
- **vote des taxes :** le conseil valide la proposition de la commission finance de porter les taux de taxes locales comme suit : taxe d'habitation de 8,62 à 8,72%, taxe foncière bâti : de 11,5 à 11,6%, taxe foncière non bâti : de 85,5 à 86,5%.
- **tarif locations de salle :** sur proposition de la commission finance les tarifs 2014 sont maintenus.
- **demandes de subvention :** le maire présente les diverses demandes de subventions. Il est décidé de se limiter pour l'instant aux associations locales. Une subvention de 80 euros est attribuée à l'association intercommunale « les amis du châtaignier ». Il serait souhaitable à l'avenir de présenter un bilan financier pour chaque demande.
- **Budget principal :** le maire présente le budget primitif et précise que des modificatifs pourront être apportés, notamment du fait que nous n'avons pas encore la connaissance précise des dotations de l'État. Le budget résumé (voir en annexe) prévoit pour la section fonctionnement un excédent de 44650 € qui est apporté à la section d'investissement, laquelle prévoit au final un excédent de de 65552 €. Le budget est approuvé
- **Budget eau assainissement :** la commission finances propose de maintenir les tarifs 2014 eau et assainissement. Le budget résumé (voir en annexe) prévoit pour la section fonctionnement un excédent de 6750 € qui est apporté à la section d'investissement, laquelle prévoit au final un excédent de de 71822 €. Les tarifs et le budget sont approuvés.

- **Conventions, adhésions :**
- *Convention Acalj-Seibel* : le Conseil autorise le maire à signer la convention de soutien au centre socioculturel Acalj-Seibel qui prévoit l'aide financière au centre social de 8,5 € par jour et par enfant de la commune accueilli en centre de loisirs 3/12 ans, les familles bénéficiant alors d'une réduction de 2 € par jour et par enfant.
- *Convention SAGE* : Le syndicat mixte Ardèche Claire qui est chargé de la mise œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ardèche sollicite la participation financière des communes non adhérentes concernées en fonction des populations et du potentiel fiscal. La participation demandée pour Genestelle est de 126, 04 €. La demande est acceptée (4 abstentions)
- *Adhésion à Polénergie* : Le proposition du maire de renouveler l'adhésion est adoptée.
- **Motion « gaz de Schistes »** : Les élus de la commune de Genestelle, solidaires des habitants et des élus des communes de Beaulieu, Bessas, St Sauveur de Cruzières, Vagnas, directement impliqués par le Permis du Bassin d'Alès demandent expressément à Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de bien vouloir s'opposer à son renouvellement.
- **Vie communale** : après une année de fonctionnement de cette municipalité, le maire propose qu'un bilan soit fait de l'expérimentation de démocratie participative proposée par la mise en place des comités consultatifs. Peut être avons nous été optimistes quant à la motivation et la disponibilité de chacun. Un fonctionnement différent serait peut être plus approprié. Pour en parler ainsi que des projets de la commune, il est prévu de faire une *réunion publique* à la salle communale de *Genestelle le vendredi 17 avril 20h* et une autre à la salle polyvalente de *Bise le vendredi 24 avril 20h*.
- **Comité Economie locale** : Avant d'aller plus avant sur des sujets relevant de ce comité, les membres souhaitent avoir l'avis du Conseil sur certains axes de travail. Le fonctionnement sera revu comme évoqué ci dessus. Au sujet de la possibilité d'un PLU sur la commune, le maire propose d'attendre la conclusion de la réflexion de la communauté de commune sur la possibilité et les échéances d'un PLU Intercommunal. Concernant le partage de l'espace activités économique – chasseurs - randonneurs – loisirs motorisés, ainsi que l'aménagement du site de Craux, la réflexion peut se faire avec le concours du PNR dans le cadre des « coups de pouce ». Le Conseil est d'accord pour qu'un groupe de travail s'implique sur un recensement des terrains vacants et sans maître pour une valorisation agricole ou forestière.
- **Écoles** : Lors du Conseil d'école du 5 mars auquel participait partiellement l'Inspectrice du secteur, la demande a été faite d'un poste supplémentaire pour le RPI pour faire face à l'effectif croissant de 55 élèves prévus à la prochaine rentrée en comptant les 8 enfants de 2 ans. Un courrier a été adressé à la Directrice d'Académie pour confirmer cette demande en précisant que la commune pourrait déplacer l'espace cantine afin de libérer l'espace nécessaire pour une classe supplémentaire.
- **Château de Craux** : Le maire fait un Compte rendu succinct de la rencontre du 11 mars avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et ceux du département. Ils sont convaincus de la nécessité de couvrir l'espace grange pour préserver les écuries en dessous et ont affirmé leur intérêt et leur soutien financier à un projet de valorisation de ces espaces. Les financements pourraient être de l'ordre de 45% par les Monuments Historiques et de 30% par le département. L'étape suivante devrait être la sollicitation de la CCPAV en lien avec le Pays d'Ardèche Méridionale et le PNR pour partager la vocation, la mise en valeur, l'utilisation et de ce fait la prise en charge financière de l'aménagement et du fonctionnement de cet espace.
- **Élections départementales** : Les conseillers sont appelés à tenir les deux bureaux de vote de 8h à 18h, mais pour faire face aux absences de certains, *des électeurs de la commune sont sollicités*.
- **Infos et demandes diverses** : Demande de prêt de l'échafaudage de la commune : en raison de la nécessité de garantir la conformité du matériel pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible pour la commune de louer ces matériels. Accord pour la gratuité pour l'utilisation de la salle communale de Genestelle par la crèche de Vals – St Andéol le 5 juillet. Nécessité de curage du plan d'eau de Bise avant le 15 juin, un courrier d'autorisation sera adressé à la DDT. Patrice Duplan ira à la réunion pour la sécurité des fêtes locales le 31 mars à Largentière.
- **Prochaines dates** :
  - samedi 21 mars : portes ouvertes à la ferme de la Bisette
  - dimanche 22 et 29 mars : élections départementales
  - lundi 6 avril : fête de la rando à Bise
  - vendredi 17 et 24 avril 20h : réunions publiques
  - dimanche 10 mai : rando cyclo « la Couxoise » passe par Genestelle